



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE

2019-2023

BILAN DE SA MISE EN ŒUVRE



CONTEXTE

LE PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE, POLITIQUE DE PREVENTION NUTRITIONNELLE DU GOUVERNEMENT DEPUIS PLUS DE 20 ANS

Depuis 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) définit la politique de prévention nutritionnelle du Gouvernement, afin d'améliorer l'état de santé de la population, à travers la nutrition, au sens de l'alimentation et de l'activité physique. Lancé en 2019 en articulation avec le Programme national de l'alimentation (PNA) piloté par le ministère chargé de l'agriculture, le PNNS 4 vise à améliorer les comportements nutritionnels ainsi que l'environnement alimentaire et physique, dans une approche d'universalisme proportionné pour lutter contre les inégalités sociales. Structuré en 5 axes et 56 actions, ce programme est le fruit d'une collaboration multipartite, du local au national. Piloté par la direction générale de la Santé (DGS), le PNNS est un plan interministériel s'appuyant sur l'expertise des agences sanitaires (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Haut Conseil de la santé publique, Santé publique France, etc.), de la société civile ainsi que des acteurs économiques.

PARTIE 1

UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES PLUS SAINS

Grâce à la mobilisation de nombreux acteurs, tant à l'échelle nationale que locale, la mise en œuvre du PNNS 4 a permis de réaliser de nombreux progrès afin d'améliorer l'environnement alimentaire des Français et promouvoir l'adoption d'une alimentation plus équilibrée.

> Offre alimentaire

- 20 % de sel dans le pain courant depuis 2015, grâce à un engagement de l'ensemble de la filière de la boulangerie à travers la signature d'un accord collectif en mars 2022.

> Restauration collective

Une amélioration de la qualité de l'offre en restauration collective, alors même que celle-ci

joue un rôle de plus en plus important au sein des apports alimentaires des Français, et dans la lutte contre la précarité alimentaire.

4 guides publiés afin d'accompagner l'expérimentation du **menu végétarien hebdomadaire** en restauration scolaire, et **4 référentiels de formation des cuisiniers** actualisés.

> Nutri-Score

Plus de **1 400** entreprises engagées en 2024 en faveur du Nutri-Score, soit + de 62 % des parts de marché.



Une évolution de l'algorithme de calcul du Nutri-Score, afin d'aider les consommateurs à réaliser des choix plus sains, en meilleure cohérence avec les recommandations alimentaires des pays européens.

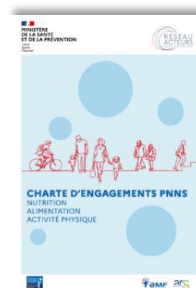
> Recommandations nutritionnelles

La diffusion des nouvelles recommandations nutritionnelles pour les adultes, les jeunes enfants (0-3 ans), les enfants et les adolescents par Santé publique France.

91 % des enfants ont débuté la diversification alimentaire dans la fenêtre recommandée (entre 4 et 6 mois) en 2021 contre 80 % en 2012.

> Mobilisation des entreprises et des collectivités

158 collectivités et **21** entreprises actuellement signataires d'une charte d'engagements du PNNS, pour déployer des actions sur l'alimentation saine et l'activité physique et sportive, et la lutte contre les comportements sédentaires des employés et habitants.





60 projets et actions menés par les signataires de

la charte valorisés et **52 310** visiteurs sur le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS.

> *Lutte contre la dénutrition*

17 % des EHPAD participants en 2023 à la Semaine de la dénutrition, qui touche 2 millions de personnes en France.

PARTIE 2

DE NOMBREUX PROGRES DANS LE DOMAINE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE, Y COMPRIS POUR LA PRISE EN CHARGE DE PATHOLOGIES

En complément du pilier que représente l'alimentation comme levier de prévention nutritionnelle, le PNNS vise également à améliorer l'état de santé de la population à travers l'activité physique. Ainsi, la mise en œuvre du PNNS 4 a permis de faire des progrès sur la lutte contre la sédentarité, la promotion des mobilités actives et de l'activité physique, mais également sur le sujet de l'activité physique adaptée (APA) en étroite articulation avec la Stratégie nationale Sport Santé (SNSS).

> *Promotion des mobilités actives*

+ 48 % d'augmentation de la fréquentation des itinéraires vélos entre 2019 et 2023, grâce à l'action publique pour promouvoir les mobilités actives et les financements associés.

> *Promotion de l'activité physique et sportive, lutte contre la sédentarité*

1 campagne de marketing social « Faire bouger les ados » menée par Santé Publique France.

Déploiement du **programme probant ICAPS**, Intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité, à destination des jeunes dans 7 régions.

> *Renforcement de la prescription de l'activité physique adaptée (APA) pour les personnes atteintes de maladies chroniques*

1 **nouvel encadrement réglementaire** pour élargir le champ de la prescription de l'APA (maladies chroniques ; facteurs de risque tels que l'obésité, la sédentarité et l'hypertension artérielle ; perte d'autonomie).

1 **parcours post-cancer** mis en place, incluant un bilan d'activité physique.

25 **expérimentations article 51** concernant l'APA, mobilisant ainsi **58,4 millions d'euros** sur le fond pour l'innovation du système de santé.

22 **référentiels de prescription** par pathologie et situation publiés par la Haute autorité de santé.

PERSPECTIVES

DES DEFIS A RELEVER DANS LES PROCHAINES ANNEES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA FUTURE STRATEGIE NATIONALE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LE CLIMAT

Si le bilan du PNNS 4 permet de mettre en lumière de nombreuses réussites grâce à la mobilisation des acteurs ces 5 dernières années, alors même que nous avons été confrontés à des crises sanitaires, agricoles et socioéconomiques inédites, des défis restent à relever. Concernant le marketing alimentaire, l'exposition des enfants et adolescents aux publicités pour des produits trop gras, sucrés, salés autour des programmes jeunesse a diminué d'après les bilans de la charte alimentaire de l'ARCOM, mais ces programmes représentent moins de 0,5 % des programmes vus par les enfants en 2018. **Lors de l'écoute conjointe**, principal créneau d'exposition des enfants et adolescents à

la publicité alimentaire à la TV, **encore plus d'une publicité alimentaire sur deux promeut un produit Nutri-Score D ou E** sans amélioration sur ce créneau. Sur l'ensemble des publicités (alimentaires et non alimentaires) cela représente moins d'une publicité sur dix pour des produits D ou E.

Concernant les accords collectifs d'engagements volontaires de reformulation, **la réussite de la filière de la boulangerie ne s'est pas accompagnée de la signature d'autres accords**, alors même qu'il est essentiel d'améliorer plus largement la composition de l'offre alimentaire en sel, sucres, graisses saturées et fibres.

Dans le cadre du groupe de travail « Nutrition » du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC), la **qualité nutritionnelle des repas servis en établissements scolaires et en établissements pénitenciers** est en cours de mise à jour selon les nouvelles recommandations du PNNS, mais les travaux doivent être poursuivis pour les autres populations comme la petite enfance et les personnes âgées.

Des défis restent également à relever sur le sujet de la **précarité alimentaire**. En lien avec le Pacte des solidarités, il s'agira de renforcer le travail autour d'une amélioration de la qualité nutritionnelle, notamment dans le cadre du programme annuel « Mieux Manger pour tous ».

Face aux enjeux liés à la **sédentarisation** croissante de nos modes de vie, aux inégalités sociales en matière de **pratique d'activité physique**, il est par ailleurs primordial de continuer d'agir par des mesures fortes en faveur de la promotion de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

La dynamique engendrée en France par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 constitue ainsi un cadre favorable pour renforcer les efforts sur la promotion de la santé via l'activité physique, mais également sur une bonne hygiène de vie avec des comportements alimentaires favorables à la santé.

Prévue par la Loi Climat et Résilience d'août 2021, la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)** contribuera à relever certains de ces défis. En effet, la SNANC définira les **orientations stratégiques de la politique du Gouvernement pour une alimentation saine et durable à l'horizon 2030**. Dans une perspective « Une seule santé », la SNANC aura pour objectif d'encourager la transition écologique des systèmes et comportements alimentaires et sera déclinée au travers des prochains PNNS et PNA. Cette stratégie devrait être publiée au second semestre 2024, et ses déclinaisons via les PNNS 5 et PNA 4 en 2025 pour une mise en œuvre jusqu'en 2030 en cohérence avec la SNANC.





**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts :

Direction générale de la Santé :

presse-dgs@sante.gouv.fr

Bureau Alimentation et nutrition :

DGS-PNNS@sante.gouv.fr